NUMERO XXIV.

NOUVELLES POLITIQUES,

publiées à LEYDE, le 23. Mars 1804.

De BERNE, *le 7. Mars.*

L'ANCIEN *Land-Amman* des dix-neuf Cantons *Helvétiques*, le Général d'*Affry*, eſt arrivé ici de *Fribourg*. Ce qui l'a amené à *Berne*, c'eſt une miſſion qu'il doit aller remplir inceſſamment en *France*. Il eſt en conſéquence entré auſſi-tôt en conférence avec le *Land-Amman* actuel, Mr. de *Watteuwyl*, ſur les différents objets à traiter par lui à *Paris*. Ces objets ſont nombreux, & très-importans pour la *Suiſſe*. Parmi eux ſont tous les détails de l'exécution de la Capitulation Militaire, ſpécialement ceux de la levée & de l'organiſation des ſeize mille Hommes de Troupes auxiliaires à mettre à la ſolde de la *France*. Mais ce n'eſt pas uniquement de la conduite de ces affaires que Mr. d'*Affry* ſera chargé: Il devra auſſi renouveller les repréſentations, déjà faites pour engager le Gouvernement *François* à adoucir la rigueur de ſes Réglemens de Douane envers les Fabriques & le Commerce de la *Suiſſe*: Il devra au moins tâcher d'ouvrir la voye à la repriſe des Négociations interrompues, qui tendoient à faire accorder à cet égard avec les intérêts de la *Suiſſe* le ſyſtême prohibitif de la *France* & ſa défenſe ſur-tout de l'importation de toutes Marchandiſes *Angloiſes*. Les Négocians *Suiſſes* avoient eſpéré d'avoir fait déjà des propoſitions & offert des garanties propres à atteindre ce but; c'eſt-à-dire, qui puſſent aſſurer le Gouvernement *François*, qu'en admettant l'introduction des Marchandiſes *Helvétiques*, à des Droits modérés, il ne recevroit point ſur ſon Territoire, ſous leurs marques & titres, celles de l'*Angleterre*. Cependant la déciſion favorable, qu'on s'étoit flatté devoir s'enſuivre de la part du Gouvernement de *France*, a toujours été attendue en vain. Pluſieurs Cantons ont donc vivement ſollicité le *Land-Amman* de convoquer un nouveau Congrès Commercial, pour délibérer ſur les meſures ultérieures à prendre dans cette circonſtance. On appuye de différents côtés l'idée d'envoyer à *Paris* une Députation *Helvétique*, compoſée de Fabricans & Négocians, & qui demanderoit à conférer avec des Commiſſaires *François* ſur l'arrangement des relations Commerciales réciproques. Si Mr. d'*Affry* trouve de la difficulté à terminer lui-même à cet égard le principal point de diſcuſſion, il propoſera vraiſemblablement des Négociations particulières ſur toute la matière entre des Commiſſaires des deux Parties. — Il n'y a pas de doute, que les affaires à terminer encore entre la *Suiſſe* & les Princes de l'Empire *Germanique*, ſur-tout celles qui reſtent toujours à régler entre les Cantons & la Maiſon d'*Autriche*, ne faſſent auſſi un des objets des communications de Mr. d'*Affry* avec le Gouvernement *François*.

Les diſcuſſions domeſtiques au ſujet des Dîmes & des Cens, qui ſi ſouvent ont ſuſcité des troubles à l'*Helvétie*, depuis ſa Révolution, ont agité encore dernièrement le *Frickthal*, nouvelle acquiſition incorporée au nouveau Canton d'*Argovie*. La même cauſe vient auſſi d'exciter encore quelque fermentation dans les Campagnes du Canton de *Zurich*, au Diſtrict de *Winterthur*.

EXTRAIT d'une Lettre de SCHAFFHOUSE *du 28. Février.*

„ Le Congrès, qui a été réuni en cette Ville pour régler les rapports entre les Cantons *Suiſſes* & les Princes *Allemands* voiſins, eſt comme ſuſpendu. Depuis la concluſion de la Convention avec la Cour Electorale de *Bade*, la plûpart des Membres du Congrès ſont ſucceſſivement retournés chez eux. Les uns avoient atteint le but de leur miſſion, les autres ne trouvoient plus de quoi s'occuper. La diſcuſſion préalable de ces affaires entre les Gouvernemens mêmes, qui a tant retardé l'ouverture du Congrès, empêche encore une partie de ſes délibérations de s'entamer ou de s'achever. Il en eſt particuliérement ainſi par rapport aux

délibérations sur les intérêts considérables à arranger avec l'Empereur, dont les Etats entourent la *Suisse* de plus d'un côté, & avoient ci-devant des liaisons fort étroites avec divers Cantons. Non-seulement la Cour de *Vienne* n'a pas pu tomber jusqu'ici assez d'accord avec le *Land-Amman* de la *Suisse*, pour que les intérêts réciproques puissent être soumis à une discussion définitive; mais encore il y a eu nouvellement une contestation sur la propriété de quelques Villages de ce Canton même. Dans cette contestation un Grand-Bailli Impérial a procédé jusqu'à la prise-de-possession effective; démarche, que néanmoins le Ministre Impérial à *Berne* n'a pas cru pouvoir approuver, & à laquelle on s'est formellement opposé de ce côté. L'Officier, qui s'est permis cette démarche, est le Grand-Bailli de *Stockach*, Mr. de *Krafft*; d'abord il a pris possession du Village de *Ramsen*, en faisant prêter aux Habitans le Serment de fidélité à la Maison d'*Autriche*; ensuite il s'est préparé à la prise-de-possession semblable de deux autres Villages, ceux de *Doefflingen* & de *Bush*, réunis aujourd'hui, de même que le premier, au Canton de *Schaffhouse*. Sur ces entrefaites & avant que la prestation de foi & hommage, demandée dans les derniers endroits, y eût eu lieu aussi, on a porté plainte à *Berne* de la conduite de l'Officier Impérial, invité en vain à revenir sur ses procédés. Il y a dix jours que la commission de demander l'intervention du *Land-Amman* & du Ministre Impérial fut confiée à Mr. *Stockar*, l'un des principaux Magistrats de *Schaffhouse*, & l'un des Plénipotentiaires *Helvétiques* au Congrès de cette Ville; il eut en même tems la commission de présenter au *Land-Amman* un Rapport circonstancié touchant les Négociations, qui avoient eu lieu jusqu'alors avec les Envoyés & Députés de divers Membres de l'Empire *Germanique*. Mr. *Stockar* s'étant adressé à *Berne* au *Land-Amman*, & ensuite, de concert avec celui-ci, au Ministre Impérial Mr. de *Crumpipen*, l'un & l'autre obtinrent du Ministre la déclaration: " Qu'il n'avoit aucune connoissance de ce qui venoit de se passer sur les Frontières; que sa Cour avoit donné, en effet, des ordres pour s'assurer des revenus que des Communes *Suisses* possédoient sur le Territoire *Autrichien*, mais que ces ordres ne s'étendoient point au Territoire *Suisse*; qu'enfin il en écriroit à *Vienne*, & à de *Krafft*. " Tous les détails de cette affaire furent communiqués à-la-fois par *Land-Amman* à l'Ambassadeur de France le Général *Vial*, nouvellement arrivé de Mr. de *Stockar* fut le 25. de ce mois de tour de *Berne*; dès le même jour il rendit au Petit-Conseil du Canton un compte taillé de sa mission. Le résultat en a que le lendemain deux Membres du Gouvernement Cantonal se sont rendus en stume dans le Village de *Ramsen*, & dégagé formellement les Habitans du ment de fidélité, qu'ils avoient prêté l'Empereur. Le Grand-Bailli Impérial Mr. de *Krafft*, a été informé officiellement de ces démarches; & jusqu'à-présent n'a publié aucune Protestation pour improuver. "

EXTRAIT des Nouvelles de PARIS *jusqu'au* 26. Ventôse (17. *Mars.*)

" Le Ministre de la Marine, Contre-Amiral *Decrès*, s'est rendu de nouveau les Côtes de la *Manche*. Il est arrivé à *Paris* au *Havre* le 21. de ce mois, avec Général de Brigade *Savary*, Aide-de-Camp du *Premier-Consul*. Le Ministre a continué dès le lendemain sa route; le Général ne l'a pas suivi alors. Le voile, qui couvroit les manoeuvres des Armemens Expéditionnaires, vient d'être levé en partie à l'occasion de l'heureuse arrivée d'une Division de Bâtimens *Bataves* dans les Ports de *France*. Cette première jonction de deux Flottilles, effectuée malgré l'opposition de l'Ennemi, comme l'inefficacité des obstacles que celui-ci oppose ailleurs à de pareilles opérations, font le sujet de l'Article suivant du *Moniteur* de ce jour. "

PARIS, *le* 25. Ventôse (16. *Mars*,)

" Le Contre-Amiral *Verhuell*, Commandant de la Flottille *Batave*, est parti avec la Division de sa Flottille, de la Rade de *Flessingue*, le 21. *Ventôse* (12. Mars,) au soir. Un Contre-Amiral *Anglois*, avec seize Vaisseaux, dont un à trois ponts, & plusieurs Frégates, prétendoit lui disputer l'appareillage. Il a manoeuvré de manière que sa Flottille étoit dehors, & seroit arrivée sur la Côte d'*Angleterre*, si telle eût été sa destination, sans que l'Escadre *Angloise*, qui la bloquoit, s'en fût apperçue; mais ce mouvement n'avoit d'autre objet que d'accoûtumer la Flottille aux manoeuvres, & de se rendre dans le Port d'*Ostende*. "

" A trois heures du matin, la Chaloupe Canonnière de l'Avant-Garde reconnut de

Frégates & plusieurs Bricks *Anglois*; la Canonnade s'engagea aussi-tôt à portée de pistolet. Les Pièces de vingt-quatre, dont étoit armée la Chaloupe, ont fait un feu soutenu. Le feu de la mousqueterie fut vif; mais bientôt les *Anglois*, profitant de la supériorité de leur marche, gagnèrent le large, non sans avoir essuyé de graves avaries & perdu beaucoup de monde. Si, au lieu de simples Gardes-nations, l'Amiral *Verhuell* eût eu un peu plus de monde à son bord, il eût adhéré à la demande des Grenadiers du 21me Régiment, qui vouloient prendre les Frégates à l'abordage.

„ La Flottille, arrivée devant *Ostende*, rencontra une nouvelle Croisière, avec laquelle elle engagea un nouveau Combat avec le même avantage. Le Contre-Amiral *Verhuell* entra dans la Rade d'*Ostende*, avec une perte de cinq Hommes & plusieurs blessés. Il se loue beaucoup du zèle & de la bravoure des Soldats & de la conduite du Capitaine de Frégate *Hollandois*, *van Ossewaarde*, commandant la Chaloupe-Canonnière de l'Avant-Garde."

„ Ce Combat est notable. Plusieurs autres ont eu lieu sur les Côtes de la *Seine-Inférieure* & du *Pas-de-Calais*. L'Ennemi, quelque nombreux qu'il fût, n'a jamais pu empêcher l'objet des manœuvres, & les réunions des Divions de la Flottille dans les Ports de leur destination. Les Pièces de vingt-quatre & les Obusiers, dont nos Bâtimens sont armés, rendent par-tout les efforts de l'Ennemi vains. C'est un spectacle bien intéressant, que de voir de foibles Chaloupes affronter d'énormes Forteresses de bois, leur faire plus de mal qu'elles n'en reçoivent, & atteindre, à leur vue, le but de leur mission."

La même Feuille du *Journal officiel*, de laquelle nous tirons les renseignemens ci-dessus, donne des explications intéressantes sur la querelle élevée entre *Alger* & l'*Angleterre*, & sur l'inutilité de la démonstration, par laquelle l'Amiral *Nelson* a cherché d'en imposer à la Régence *Barbaresque*. Voici comment le *Moniteur* remplit aujourd'hui les lacunes de la Lettre peu circonstanciée du Chargé-d'affaires de la République à *Alger* au Ministre de la Marine (*insérée dans notre avant-dernier* Supt.)"

ALGER, *le* 30. Nivôse (21. *Janvier.*)

„ On se rappelle, que, le 1. *Floréal* (21. Avril) dernier, un Officier de la Régence d'*Alger*, accompagné de quelques Gardes, se présenta chez Mr. *Falcon*, Agent de l'*Angleterre*, & le somma de faire ouvrir l'une des Chambres basses de la Maison; sur le refus qui en fut fait, on enfonça la porte & on trouva dans la Chambre deux Femmes *Turques*. Le *Dey* fit de suite signifier à Mr. *Falcon* de *sortir de ses Etats dans trois jours*. Mr. *Falcon* prétendit, que ces deux Femmes avoient été introduites dans sa Maison par des malveillans, dont il demandoit la punition: Il ajoutoit, que, *placé à* Alger *par le Roi d'*Angleterre, *il n'en pouvoit sortir que par ses ordres*. Le *Dey* le fit *prendre* & il fut *conduit* à bord en plein midi, & fit voile dans la journée du 3. *Floréal* (23. Avril.)"

„ L'Amiral *Nelson* a, en conséquence, reçu ordre de se rendre devant *Alger* avec une Division imposante; &, dans la nuit du 24. au 25. *Nivôse* (15. au 16. Janvier,) un Vaisseau de ligne *Anglois* est venu mouiller sur cette Rade; un Officier est descendu à terre, & s'est présenté devant le *Dey*, auquel il a remis une très-longue Lettre de Lord *Nelson*. Cet Amiral demandoit avec beaucoup de hauteur, " que Mr. *Falcon*, qui se trou-„ voit à bord du Vaisseau, fût honorable-„ ment ré-intégré dans ses fonctions; que „ cinq Bâtimens *Napolitains* & *Maltois*, pris „ avec Passeports *Britanniques*, fussent resti-„ tués, & que 79. Marins, qui en formoient „ les Equipages, fussent mis en liberté. Il „ exigeoit enfin, que tous les Passeports, dé-„ livrés par les Commandans *Anglois* dans la „ *Méditerranée*, fussent respectés par les Ar-„ mémens de la Régence." Le *Dey* s'est borné à répondre, qu'il desiroit parler au Commandant du Vaisseau; celui-ci s'est en effet présenté à son Audience, accompagné de douze à quinze Officiers & d'un Interprète. Le *Dey* exposa les motifs, qu'il avoit eus d'expulser l'Agent *Anglois*; il dit " qu'au-„ cune considération ne le détermineroit à le „ recevoir, & qu'il accueilleroit tout autre „ qu'on voudroit lui envoyer, pourvu néan-„ moins que le Gouvernement *Anglois* con-„ sentît à payer à ses Sujets 180.000. Piastres, „ qui leur sont dues. Il se plaignit ensuite, „ que le Roi d'*Angleterre* n'avoit pas répon-„ du à deux Lettres, qu'il lui avoit écrites „ pour lui déférer la conduite de son Agent; „ & il déclara, qu'il ne recevroit point Mr. „ *Falcon*, qu'il ne rendroit ni Hommes ni „ Bâtimens, & que ses Corsaires auroient „ ordre de saisir, comme par le passé, tous „ les Ennemis munis de Passeports qui ne „ peuvent être délivrés qu'au mépris des „ Traités; & il ajouta: *Si ton Roi s'étoit* „ *conduit ici comme* Falcon, *je l'aurois chas-*„ *sé comme lui*" Le Commandant *Anglois* sortit."

„ Le 26. *Nivôse* (17. Janvier,) à la pointe du jour, on signala sept Vaisseaux de ligne & une Frégate. Cette Division, commandée par l'Amiral *Nelson*, mit en panne dans la partie de l'*Ouest*, & sur les onze heures la Frégate vint parlementer avec le Vaisseau mouillé en Rade. Quelques instans auparavant, le Commandant étoit redescendu à terre pour obtenir une seconde entrevue avec le *Dey*, qui lui fit dire, " que toutes explica-„ tions devenoient inutiles, & qu'il étoit „ prêt à se défendre, si on vouloit l'atta-

„ quer. " En effet, les Chaloupes-Canonnières étoient armées; tous les *Turcs* s'étoient portés à la Marine; les Canonniers étoient rangés dans les Forts autour des Canons, la mêche allumée à la main; le Prince lui-même s'étoit rendu sur la Côte pour presser les préparatifs. "

„ Dans les journées des 27. & 28. *Nivôse* (18. & 19. Janvier,) la Division *Angloise* fut jointe par deux autres Vaisseaux de ligne & un Brick; le vent auroit pu favoriser une entreprise contre *Alger*, qui paroissoit inévitable: Mais l'Escadre *Angloise* se tint constamment au large; &, après avoir louvoyé dans l'*Ouest* pendant toute la journée du 28, elle disparut le 29, sans que depuis elle se soit remontrée. Le *Dey* a déployé dans cette circonstance beaucoup de fermeté & de présence d'esprit. "

„ *Cinq p. c. cons.*, la jouïssance à commencer du 1. *Germinal* prochain (22. Mars,) 54. Francs & demi. *Banque de France*, 1102. Francs & demi. "

ARTICLE *de* LONDRES *du* 29. *Février*, *publié par les Papiers de* France.

„ Le 27. Février, il y a eu à *Londres*, dans la Chambre des *Communes*, une discussion des plus intéressantes (*annoncée dans notre Feuille, l'avant-dernier Ordinaire.*) Dans cette discussion il s'est agi de l'état d'aliénation où se trouve notre Souverain, & de la situation critique du Royaume. Mrs. *Fox*, *Windham*, *Grenville* & *Gray* se réunissoient en un seul point, de censurer la conduite des Ministres. Mr. *Pitt* a parlé trois heures: Il condamne la conduite du Ministre comme trop foible & trop tardive pour le besoin pressant du Royaume, tant sur mer que sur terre: Il déclare, que l'*Angleterre* est dans un véritable danger; & il semble, à la fin de son Discours, dire, que, si on veut lui confier la direction des affaires, il se charge de les bien conduire & de sauver l'*Angleterre*. On sçait, que c'est-là le langage ordinaire des prétendans au Ministère. "

De LEYDE, *le* 21. *Mars.*

Le Général en chef *François* en ce Pays le Conseiller-d'Etat *Marmont*, a achevé la dernière tournée, entreprise par lui pour passer en revuë les Troupes Expéditionnaires des deux Nations. Il en est revenu hier à *la Haye*, avec son Etat-Major & sa Suite. Le Quartier-Général de l'Armée d'Expédition *Gallo-Batave* se trouve ainsi établi de nouveau dans la Résidence du Gouvernement de cette République.

L'insertion du Récit officiel, publié en *France* sur la sortie du Contre-Amiral *Verhuel* avec une partie de la Flottille de *Flessingue*, nous dispense de nous arrêter longtems aux détails ultérieurs mandés de ce Port au même sujet. La principale circonstance nouvelle, qu'on apprend par les dernières informations de *Flessingue*, comme par celles de *Paris*, c'est le second engagement qu'il y a eu à la hauteur d'*Ostende* même. Ce dernier ne paroît cependant pas avoir été aussi conséquent à beaucoup près que le premier. C'est aussi seulement du Combat, livré en vuë de *Flessingue*, que le Commandant des Garnisons *Françoises* des Bâtimens *Bataves*, le Chef-de-Bataillon du 21me Régiment de ligne, *van Grigneuse*, a rendu compte avec quelque détail, dans son Rapport au Général *Monnet*, commandant à *Flessingue*. Nous n'ajouterons au Récit de *Paris* que le seul Rapport dont il vient d'être parlé. En voici la teneur.

„ A deux heures du matin, une partie de la Flottille *Batave*, qui avoit appareillé de *Flessingue*, a été attaquée par une Frégate & un Brick *Anglois*, qu'on n'avoit pu découvrir à cause de l'obscurité: L'engagement a eu lieu à la portée du pistolet, entre les dits Frégate, Brick & trois Chaloupes-Canonnières. Non-obstant la supériorité de l'Ennemi, il a été obligé de prendre le large & de permettre le libre passage aux *Bataves*. Vraisemblablement le Brick seroit tombé en notre pouvoir, si, par une fausse manoeuvre de l'Ennemi, nos braves Marins n'eussent été entravés dans leurs mâts. Tous ont donné la preuve du plus grand courage, & particulièrement le brave Lieutenant *Offewaarde*, commandant *le Foudroyant*. C'est à la sagesse & aux connoissances du respectable Amiral *Verhuel* qu'est duë notre arrivée à *Ostende*. "

DE JEAN, *Voiturier de* Genève, *avertit le Public, qu'il va repartir pour la* Suisse *avec une bonne Voiture, vers le* 26. *Mars. Ceux, qui voudront profiter de son retour, peuvent s'adresser à* Amsterdam *chez* F. PACHE, *sur le* Rockin No. 130, *&* à la Haye *chez* AUGSBOURGUER, *au Caffé-Neuf sur le* Plein. — *Une autre Voiture partira pour le même Pays dans le courant d'Avril.*

A LEYDE, *par* ABRAHAM BLUSSÉ, *le Jeune.*

NUMERO XXIV.

SUPPLEMENT AUX NOUVELLES POLITIQUES, publiées à LEYDE, le 23. Mars 1804.

DE PÉTERSBOURG, *le 24. Février.* Le Chancelier de *Woronzoff* eſt parti hier pour ſes Terres, laiſſant pendant ſon abſence à la tête du Département des Affaires-Etrangères le Prince *Czartorinsky.* Peu de jours auparavant, Mr. de *Markoff* eſt retourné ici de *France.* Le Miniſtre *Portugais* près l'Empereur, Mr. d'*Araujo*, a quitté cette Réſidence, étant rappellé à *Lisbonne* pour y entrer au Miniſtère-d'Etat.

EXTRAIT des Nouvelles de PARIS *jusqu'au 27.* Ventôſe (18. *Mars.*)

„ Le Gouvernement ne ceſſe d'appeller l'attention des *Légiſlateurs* ſur le Code-Civil, dont il eſt empreſſé d'achever le vaſte Edifice. Des Conſeillers-d'Etat ont ſoumis encore au *Corps-Légiſlatif* trois nouveaux Titres du 3me Livre du Code: Ce ſont les Titres VI, VII, & un autre dont la place n'eſt pas determinée encore; les deux premiers traitent des *Privilèges & Hypothèques*, & de l'*expropriation forcée*; le troiſième a pour ſujet les *Transactions.* De leur côté, les *Légiſlateurs* viennent de donner leurs ſuffrages aux deux Titres du même Livre du Code-Civil, préſentés préalablement; ſçavoir, aux Titres XVIII. & XX, relatifs au *Nantiſſement* & à la *Préſcription.* Parmi les autres matières, terminées ces jours-ci par le *Corps-Légiſlatif*, eſt celle de l'établiſſement d'un Droit de Baſſin & d'un Droit de *Colis* dans le Port d'*Anvers:* La propoſition, qui en a été faite le 22. de ce mois par le Gouvernement, a été agréée dès le 24. par les *Légiſlateurs.* C'eſt une diſpoſition trop remarquable par ſon but, & qui déjà en elle-même intéreſſe trop une partie du Commerce étranger, pour que nous ne la faſſions pas connoître avec quelque détail. En conſéquence, nous inſérerons ici un Extrait du Diſcours, par lequel le Conſeiller-d'Etat *Miot* a recommandé la Loi au *Corps-Légiſlatif*, & nous ferons ſuivre, immédiatement après, le Texte de la Loi même. "

„ *Le Port d'*Anvers, *antique Berceau du Commerce du* Nord *de l'*Europe, *en perdant ſa proſpérité & ſa ſplendeur, avoit été totalement négligé. Aucune réparation n'avoit été faite, parce qu'aucun intérêt n'en commandoit, &, d'année en année, il étoit tombé dans un tel état de délabrement, que, ſans de grands travaux, il ne pouvoit répondre aux nouvelles deſtinées que lui promettent dans l'avenir ſon union avec la* France *& l'ouverture de l'*Escaut. *Le* Premier-Conſul, *lors de ſon Voyage en* Belgique, *reconnut lui-même la nature & l'étendue du mal; il parla, & les Négocians d'*Anvers *s'empreſſèrent d'offrir les Fonds néceſſaires pour commencer les travaux. Trois-cent-mille Francs ont déjà été avancés par le Commerce dans le cours de l'an* 11. *Huit-cent-mille Francs ſeront fournis par la même voye pendant l'an* 12, *& neuf-cent-mille Francs en l'an* 13. *L'intérêt de ces avances fut fixé à cinq pour-cent par an, & devoit être ſervi par un Droit de Baſſin, impoſé ſur tous les Bâtimens de mer qui entreroient dans le Port d'*Anvers, *& par un droit de* Colis *perçu ſur toutes les Marchandiſes qui arriveront par l'*Escaut. *Le Projet de Loi, que je vais avoir l'honneur de vous préſenter, a pour objet d'établir ces deux Droits, & de déterminer l'affectation ſpéciale des Sommes qui en proviendront: L'un & l'autre ont été propoſés par le Commerce lui-même, & calculés de manière à ne point écarter du Port d'*Anvers *les Bâtimens & les Marchandiſes, qui doivent les ſupporter. Le Droit qui ſe percevra ſur les Navires, eſt abſolument dans la même proportion que celui, que vous avez établi l'année dernière, par la Loi du* 12. Floréal, *pour les Baſſins des Ports du* Havre, Oſtende *&* Bruges: *Une diſpoſition particulière en exempte même, pour* Anvers, *les Bâtimens au-deſſous de* 50. *Tonneaux, & ceux excluſivement deſtinés à la Pêche, exemption tout-à-fait Politique, que la ſituation du Port, & la nature du Commerce qu'il fait, devoit naturellement commander. Quant au Droit ſur les Marchandiſes, déſigné dans la Loi ſous le nom de Droit de* Colis, *il varie également ſuivant leur nature & ſuivant leur qualité: Ainſi, par exemple, les Denrées Coloniales qui ont une grande valeur, telles que l'*Indigo, *la* Cochenille, *les Gommes, les Sucres & Caffés, ſont tarifées à* 1. Fr. *&* 1. Fr. 50. Cent. *par Balles, Barriques ou Caiſſes: Les Toileries, les Peaux & les Pelleteries, qui viennent dans des emballages de grand dénombrement, ſont impoſées, par Balles ou Barriques, à* 2. Francs: *Sous le rapport de la grande valeur des unes ou du poids conſidérable des autres, ce* maximum *ne peut donc paroître trop élevé. On a ſuivi des proportions analogues dans la fixation des autres Droits, & ils ont été calculés de manière à ne bleſſer aucun intérêt.* "

ART. I. A dater de la publication de la préſente Loi, il ſera perçu, dans le Port d'*Anvers*, un Droit de Baſſin ſur tous les Bâtimens de mer qui y entreront, ſoit qu'ils faſſent uſage ou non des Baſſins. Ce Droit eſt réglé ainſi qu'il ſuit: Les Navires de 50. à 100. Ton-

neaux payeront à raison de 25. Centimes par chaque Tonneau; ceux de 100. à 250. Tonneaux 50. Centimes par Tonneau; ceux au-dessus de 250. Tonneaux, 75. Centimes par Tonneau.

II. Les Navires, qui resteront plus de deux mois dans le Port, payeront par chaque mois suivant le quart du Droit ci-dessus énoncé.

III. Les Navires au-dessous de 50. Tonneaux, & ceux exclusivement employés à la Pêche seront exempts des dits Droits.

IV. Il sera également perçu, dans le Port d'*Anvers*, à dater de la publication de la présente Loi, & conformément au Tableau ci-annexé, un Droit de *Colis* sur toutes les Marchandises qui arriveront par l'*Escaut*, soit sur Navires de mer, soit sur tout autre Bâtiment venant de la *Hollande* ou de *Flessingue*.

V. Les Marchandises, non-dénommées au dit Tableau, payeront 90. Centimes par Quintal métrique.

VI. Le Droit sera payé indistinctement sur toutes les Marchandises, même déchargées de bord à bord, ou passant en Transit. Il sera dû sur les Déclarations faites à la Douane.

VII. Le produit de ces Droits est destiné à couvrir les intérêts, sur le pié de 5. pour-cent par an, de la Somme de 300,000. Francs, avancée par le Commerce d'*Anvers*, pour la confection des travaux du Port ordonnés en l'an 11. L'excédent de la recette, s'il en existe, demeure affecté, 1o. à couvrir les dépenses de la Chambre-de-Commerce d'*Anvers*; 2o. à couvrir les intérêts, également sur le pié de 5. pour-cent par an, tant de la Somme de 800,000. Francs, que de celle de 900,000. Francs, que le Commerce d'*Anvers* devra avancer pour la confection des travaux du Port, pendant les années 12. & 13.

VIII. Si, après l'acquittement des dépenses énoncées dans l'Article précédent, le produit des Droits de Baffin & de *Colis* se trouvoit supérieur aux dites dépenses, cet excédent sera appliqué, d'après les ordres du Gouvernement, aux travaux même du Port non encore terminés.

IX. La perception de ces diverses Taxes sera faite par les Préposés de l'Administration des Douanes, & le montant en sera versé dans la Caisse du Receveur-Général du Département des *Deux-Nèthes*, qui le tiendra mois par mois à la disposition de la Chambre-de-Commerce d'*Anvers*, pour être employé exclusivement, sur les Mandats de cette Chambre, à l'acquittement des dépenses auxquelles il est affecté.

X. La Chambre-de-Commerce d'*Anvers* rendra compte, tous les ans, d'après le mode qui sera fixé par le Gouvernement, du montant du produit des Droits, & de l'emploi qu'on en aura fait, conformément aux dispositions de la présente Loi.

„ On vient de connoître la Circulaire, que le Conseiller-d'Etat, chargé de toutes les affaires concernant les Cultes, a envoyée aux Ecclésiastiques de *France* pour leur faire part de la Conspiration, tramée contre les jours du *Premier-Consul*. Elle est ainsi conçue. " Monsieur, Une grande Conspiration contre l'Etat & son Chef-Suprême est découverte. „ J'ai l'honneur de vous faire passer plusieurs Exemplaires du Rapport du Grand-Juge. „ Vous y verrez les trames d'une Nation jalouse & ennemie, dont la perfidie a rompu „ la Paix, & qui, désespérant de vaincre nos invincibles Phalanges, ne fonde son espoir „ dans la Guerre que sur des crimes. Dans un tel moment, c'est aux Ministres de la „ Religion à éclairer les Citoyens par leurs instructions, à les animer par leur zèle, à „ leur faire sentir plus que jamais ce qu'ils doivent de reconnoissance, d'attachement & „ d'amour, à un Gouvernement restaurateur du Culte, protecteur de tous les genres de „ biens, & réparateur de tous les maux qui ont si longtems affligé la *France*. "

De LA HAYE, *le* 21. *Mars*. Le *Corps-Législatif Batave* a terminé, le 17. de ce mois, sa Session extraordinaire, en même tems que ses délibérations sur les Finances (*ainsi que nous l'avons dit l'Ordinaire dernier.*) L'Assemblée ne s'est séparée cependant que jusqu'au 15. du mois prochain, époque de l'ouverture de sa Session ordinaire du Printems. Dans l'intervalle le *Gouvernement-d'Etat* essayera le moyen, embrassé par la Législature pour combler le *Déficit*, qu'on a prévu devoir exister dans les recettes publiques de cette année, comparées avec les dépenses inévitables. L'Emprunt, qui a été arrêté pour cet effet (*& dont nous avons déjà fait connoître la nature*,) restera ouvert jusqu'au 18. Avril. Voici le Tableau distributif des dépenses, auxquelles le *Corps-Législatif* s'est vu obligé de consentir pour l'année présente.

	Ordinaire.	Extraordinaire.
1o. *Frais de Gouvernement*	f 798,922 : 0 : 0.	f 255,600 : 0 : 0
2o. *Relations-Extérieures*	- 560,460 : 0 : 0.	- 124,000 : 0 : 0
3o. *Marine*	- 3,824,455 : 0 : 0.	- 3,471,720 : 0 : 0
4o. *Armée*	- 6,321,966 : 2 : 11.	- 12,421,021 : 1 : 1
5o. *Rentes &c.*	- 30,623,540 : 9 : 14.	- 4,090,888 : 8 : 1
6o. *Affaires-Intérieures*	- 108,400 : 0 : 0.	- 139,300 : 0 : 0

	Ordinaire.	Extraordinaire.
7°. *Digues &c.*		829,400 : 0 : 0
8°. *Conseil* Asiatique	251,445 : 8 : 0.	2,738,230 : 6 : 0
9°. *Conseil des Colonies d'*Amérique		3,200,000 : 0 : 0
10°. *Commerce du* Levant		42,035 : 0 : 0
	f 42,489,189 : 01 9.	*f* 27,294,214 : 16 : 8

Total *f* 69,783,403 : 17 : 1.

La prochaine Session ordinaire du *Corps-Législatif Batave* sera présidée par le Citoyen *J. Busch*, élu Président pour la dite Session dans la dernière Séance de l'Assemblée. Vers la fin de sa Session extraordinaire, elle a reçu deux nouveaux Membres, les Citoyens *van Hasselt* & *Carbasius*, le premier ci-devant l'un des *Directeurs* de cette République, l'un & l'autre nommés par le Collège-Electoral du Département de la *Hollande*. En même tems, deux anciens Membres de la Législature, les Citoyens *Lublink* & *van Foreest*, réélus par les mêmes Electeurs, ont renouvellé les Promesses solemnelles accoûtumées.

Par les Lettres de *Flessingue* du 17. de ce mois, on apprend le retour de la personne du Contre-Amiral *Verhuel* dans ce Port, où il venoit d'arriver le même jour d'*Ostende*. Les *Schooner* qu'il y a laissés, pour autant qu'ils avoient été endommagés dans les Combats successifs, étoient réparés avec beaucoup d'activité. Les dommages, reçus à la même occasion par les Bâtimens *Anglois*, en ont nécessité une Frégate de 24. Canons & un Brick de 18. Canons de 32. de retourner dans leurs Ports pour être réparés. Les Forces, avec lesquelles Sir *Sidney Smith* est resté stationné en vuë de l'Isle de *Walcheren*, ont canonné, le 16. de ce mois, le Village de *West-Capelle*, sans cependant que cette Canonnade ait produit un grand effet: Les Batteries de la Côte y ont répondu par un feu des plus vifs, qui a bientôt obligé l'Ennemi de cesser le sien. Quelques-unes de ses Chaloupes, en s'introduisant dans les eaux qui séparent les Isles de la *Zeelande*, y ont fait récemment plus de mal, par l'enlèvement de quelques Bateaux employés au Commerce intérieur & ayant de bons Chargemens.

De LEYDE, *le* 22. *Mars.* Nous venons de recevoir, par la voye de *Hambourg*, les Malles de *Londres*, qui nous manquoient, jusqu'au 2. Mars; sçavoir, celles des 14, 21, 24, 28. Février & 2. Mars. Le Bulletin du 1. Mars, signé comme les autres par les quatre Médecins, Sir *Lucas Pepys*, *H. R. Reynolds*, *F. Millman*, & *W. Heberden*, contenoit encore, sur l'état de la santé du Roi, ce peu de mots: *Sa Maj. est mieux aujourd'hui, qu'Elle n'étoit hier.* Cette Maladie & l'état de souffrance, où se trouvent les affaires générales de l'*Europe*, répandent sur les Nouvelles de *Londres*, comme sur toutes les autres, une espèce de langueur & d'engourdissement, qui les borne, pour ainsi dire, à deux seuls objets, l'indisposition du Roi & les discussions, relatives à l'établissement des *Corps Volontaires*. Ces deux objets ont donné lieu à de longs Débats dans les Séances des *Communes*; sçavoir le premier, à la Séance du Lundi 27. Février, & le second à celle du Mercredi 29. Février. A la première Sir *Robert Lawley* fut le premier à demander des informations sur la Maladie, dont le Roi avoit été attaqué depuis le 14. du même mois. Le Chancelier de l'Echiquier lui répondit, " que, quoiqu'il n'eût pas " le bonheur d'être à même d'informer la Chambre, que S. M. étoit parfaitement réta- " blie de son indisposition, il pouvoit se hazarder à dire, que, selon toutes les appa- " rences, cet événement n'étoit pas fort éloigné. " Quant à la question, que Sir *Robert Lawley* avoit faite, pourquoi les Ministres avoient si longtems gardé le silence, envers le Parlement, sur la situation de Sa Majesté, Mr. *Addington* dit, " qu'il se croyoit " autorisé à dire, que, suivant l'opinion des *Ministres confidentiels* de Sa Majesté, une " communication, telle qu'on venoit de mentionner, & que l'Hon. Baronet paroissoit " désirer, ne pouvoit aucunement tendre à une bonne fin quelconque; que de plus tout " procédé, fondé sur une pareille communication, seroit, à leur avis, parfaitement in- " compatible avec le sentiment, qu'ils avoient de leur devoir & fidélité, tant envers le " Roi qu'envers le Public, outre qu'il seroit hautement indécent en lui-même, en fai- " sant des allusions peu convenables à l'indisposition de Sa Majesté; que par conséquent " des ouvertures de cette espèce étoient parfaitement injustifiables. " Sir *Robert Lawley* ayant alors fait la Motion, que *le Parlement s'ajournât*; c'est-à-dire, en d'autres mots, qu'il cessât ses fonctions, il s'ensuivit une forte discussion, dont Mr. *Fox* fit l'ouverture,

& qui entraîna, de la part des Antagoniſtes du Miniſtère, une cenſure générale
tes les meſures de l'Adminiſtration, en particulier même pour ce qui regarde la
Navale du Royaume. La Queſtion prealable néanmoins écarta la Motion du
Lawley; & la Chambre ſe ſépara le 28. à 4. heures du matin. Cependant, quoi
Premier-Miniſtre & les autres Membres de l'Adminiſtration euſſent ainſi la grande
lité de leur côté, au point même que les Voix ne furent point levées, ils eurent
battre les *Oppoſitions* réunies, Mrs. *Fox* & *Grey*, d'une part, Mrs. *Wyndham* & *G*
le, de l'autre. Mr. *Pitt* parla durant trois heures. A ſes yeux la *Grande-Brétagne*
dans un imminent danger; & ce danger, il falloit l'attribuer en grande partie aux
commiſes par l'Adminiſtration. Ainſi, ſans ſe réunir tout-à-fait à l'une ou l'autre
ſition, il ne diſſimula plus l'état d'irritation, où ſe trouvoit ſon eſprit contre ſon
Ami, Mr. *Addington*, ni même l'envie, qu'il avoit, de reprendre lui-même ſon an
place à la tête du Miniſtère. Dans les Débats, qu'il y eut le 29. Février concern
tabliſſement des Corps-Volontaires, Mr. *Pitt* parla avec beaucoup d'éloges de Mr.
& il parut vouloir ſaiſir l'occaſion de faire des complimens tres-flatteurs à ſon
Adverſaire. L'on en conclut aſſez naturellement, que les bruits d'une eſpèce de
alition politique entre ces deux Chefs, qui ont couru il y a quelques ſemaines, ne
pas tout-à-fait ſans fondement. On le croit d'autant plus, que Sir *Robert Lawley*
fit le 27. la Motion de l'ajournement, appartient au petit cercle de Membres, dont
Canning, l'ancien bras droit de Mr. *Pitt*, eſt le centre moteur: Et l'on a remarqu
core, que, par un revirement qui n'eſt pas nouveau en Politique, ce fut le Parti
ville, qui parut le plus animé à écarter Mr. *Addington* du timon, laiſſant fort en
ré, à cet égard, Mrs. *Fox*, *Grey*, & tous les autres, qui ſe rangent ſous leurs drap
Du nombre de ceux-ci néanmoins l'on a obſervé, que ni Mr. *Sheridan*, ni Mr.
ne, n'ont été préſens à l'une & l'autre Séance des 27. & 29. Février. Sans doute
licateſſe les a empêchés de ſe trouver, ſur-tout à la première de ces Séances. Mr.
king eſt le principal Conſeil du Prince de *Galles*; & Mr. *Sheridan*, déjà précédem
lié avec l'Heritier de la Couronne, vient de lui être attaché plus étroitement par le
ſte de Receveur du Duché de *Cornouailles*, que S. A. R. vient de lui conférer, &
le Revenu annuel eſt évalué à 1200. L. St. par an. Comme Mr. *Sheridan*, dans
d'une occaſion, s'eſt rangé du côté de la préſente Adminiſtration, l'augure ne paroît
défavorable à la dernière. En effet, le Prince de *Galles*, qui avoit paſſé récemment
ques jours à *Londres*, a plus d'une fois conféré avec Mr. *Addington*, auquel Sir
Pepys, après avoir vu le Roi le 1. Mars, vint rendre immédiatement compte de ſa
tion. Le Bulletin du 28. portoit: *Sa Maj. eſt encore mieux qu'Elle n'étoit hier, & pa
avancer graduellement vers ſon rétabliſſement.* Cette gradation cependant eſt très-leu
comme les Médecins eux-mêmes l'ont fait ſentir dans leur Bulletin du 26. Février,
ils diſoient: *Nous croyons, que S. M. ſe trouve dans un état plus favorable, quoique
ne doive point s'attendre à un promt rétabliſſement.* Mylord *King* mit donc cette ſituat
encore ſur le tapis dans la Chambre des *Pairs* le 1. Mars: Il provoqua de la part de M
lord *Hawkesbury* & du Grand-Chancelier des déclarations, ſemblables à celle que
Addington avoit faite le 27. dans les *Communes:* Ce dernier ſur-tout montra beaucou
de fermeté, en ſa qualité de Chef du Pouvoir Judiciaire, diſant, " qu'il n'appoſeroit jam
", le Grand-Sceau à des Actes Légiſlatifs, qu'il croiroit injurieux à ſon Souverain.

Il paroît, qu'on ne doute plus en *Angleterre* de la ſortie de l'Escadre de *Toulon* av
pluſieurs Transports, remplis de Troupes: Elle doit avoir eu lieu, dans le tems mêm
que Mylord *Nelſon* étoit avec ſon Escadre devant *Alger*. Tel paroît être le princip
contenu des Dépêches, que l'Amirauté *Britannique* avoit reçuës le 27. Février de la pa
de cet Amiral: Elles apprennent encore, qu'il avoit été renforcé par le Vaiſſeau de ligne
l'Excellent, & par le Navire Munitionnaire, *le Duc de Bronte*, ſur le ſort duquel on
avoit eu de grandes inquiétudes. L'Amiral *Cornwallis* conſervoit encore le 1. Mars ſa
ſtation devant *Breſt*, où il y avoit dans le Port une Escadre de 11. Vaiſſeaux de ligne,
prête pour la mer. Les *Ann. conſ. à 3. p. c.* étoient le 2. Mars à 55. & trois quarts;
les *Ann. conſ. à 4. p. c.* à 73.

A LEYDE *par* ABRAHAM BLUSSÉ, *le Jeune.*